

Conseil d'écoles n°3 extraordinaire

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale,
Monsieur le Maire,
Monsieur Nicolas, adjoint au Maire,
Mesdames et Messieurs les enseignants
Madame la directrice du périscolaire
Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

CONVOCAATION :

En raison du contexte actuel d'épidémie du Covid 19 pourront être présents physiquement à la réunion qui se tiendra dans la salle polyvalente de l'école élémentaire uniquement : 9 personnes maximum.

Le directeur d'école élémentaire

La directrice d'école maternelle

Monsieur le Maire : Mr Quintard

L'adjoint au maire chargé des affaires scolaires : Mr Nicolas

1 enseignante en élémentaire

1 enseignante en maternelle

1 parent titulaire en élémentaire (tête de liste ou autre titulaire)

1 parent titulaire en maternelle (tête de liste ou autre titulaire)

La directrice du périscolaire : Me Ogès

Les mesures de distanciation et gestes barrières seront appliquées durant la réunion.

Mercredi 6 mai 2020 à 15h

La directrice de l'école maternelle : Madame Catinot

Le directeur de l'école élémentaire : Mr Fortant

Ordre du jour

1 Conditions de réouverture des écoles.

Compte-rendu du conseil d'école du Mercredi 6 Mai 2020

Etaient présents : Inspection éducation nationale : Excusée : Mme PARBAILE

Municipalité : Mr Quintard, Maire ; Mr Nicolas, Adjoint au Maire

Parents :

Titulaire élém : Mme Landelle

Titulaire maternelle : Mr Ferrandis

Enseignants : **Elémentaire** : Mme Boullard et Mr Fortant **Maternelle** : Mme Catinot

Périscolaire : Mme Ogès

.....

1) **Désignation du secrétaire de séance** : Mr Fortant, Mme Catinot

2) **Conditions de réouverture des écoles**

a) Discussion autour du protocole sanitaire :

Chaque partie présente ses arguments quant à la possibilité de rouvrir les écoles. Après avoir entendu les divers intervenants (parents, enseignants, élus et représentant du périscolaire), le conseil d'école a statué sur la non réouverture des écoles dans un premier temps, jusqu'au 2 juin. Cette décision a été prise au regard de la difficulté d'accueil en tenant compte de la nécessaire mise en place des conditions sanitaires et humaines précisées dans le protocole sanitaire.

Monsieur Le Maire annonce qu'un arrêté va être publié.

b) Accueil des enfants prioritaires :

Une décision d'organisation d'un accueil en centre de loisirs pour les enfants prioritaires va être étudiée entre la direction du périscolaire et la municipalité.

c) Pendant la fermeture des écoles, les enseignants poursuivront le travail à distance avec leurs élèves.

d) Les parents d'élèves remercient les enseignants pour leur travail et le suivi à distance de leurs élèves.

e) Un nouveau conseil d'école sera organisé dans les mêmes conditions le mardi 26 mai à 15h00 afin de réexaminer la situation.

Présidents et secrétaires de la réunion :

Mme Catinot

Mr Fortant

Directrice de la maternelle

Directeur de l'élémentaire

